

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations francoafricaines

Sommaire

→ P. 2 EUROPE AFRIQUE Accords de dupes
Les Accords de partenariat économique (APE), actuellement en négociation, imposent une modification profonde des relations commerciales entre l'Union européenne et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP)

→ P. 3 FRANCE CONGO-BRAZZAVILLE Un imposteur au Sénat
Le président congolais Denis Sassou Nguesso devant les sénateurs français à l'occasion du cinquième Forum du développement durable les 6 et 7 décembre. Un véritable spécialiste !

→ P. 4 RDC Après Nairobi, l'espoir est-il permis au Kivu ?
Perspectives dans la région des Grands Lacs après l'accord de Nairobi signé entre la république démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.

→ P. 6 TCHAD Éloge de l'engagement
Les journalistes français et l'affaire de l'arche de Zoé.

→ P. 7 TCHAD Retour à la case départ
Les combats ont repris sans surprise dans l'est du Tchad. Un scénario écrit d'avance.

→ P. 8 CENTRAFRIQUE Un éternel recommencement
La visite du président François Bozizé à l'Élysée et les petits grincements dans les relations entre la France et la Centrafrique.

→ P. 9 FRANCE Immigrés malgré eux
L'État français refuse de rendre à leur pays d'origine les reliques humaines ramenées des expéditions coloniales du XIX^e siècle.

→ P. 10 RWANDA Opération Turquoise : trois points de suspension
Le film d'Alain Tasma consacré à l'Opération Turquoise, sur Canal Plus, est-il sans compromis ?

→ P. 11 LIRE Le Talon d'Achille du capitalisme. L'argent sale et comment renouveler le système d'économie de marché, de Raymond Baker.

→ P. 12 LIRE Du racisme français, Quatre siècles de négrophobie, par Odile Tobner, *Depuis le Code noir (1685), rares sont les intellectuels français qui ont remis en question le socle raciste sur lequel repose notre regard sur « les noirs », africains ou antillais.*

Éditorial

Bouffonneries

L'arche de Zoé a fait couler des ruisseaux d'encre et de salive. Tout le monde en France y est allé de son couplet sur ceux que, par un effet facile, on a appelé les zozos et qu'on a qualifiés de naïfs. On s'est un peu étonné que ces naïfs aient pu être transportés par l'armée française sur place, à quoi il a été répondu qu'elle le faisait pour toutes les ONG – comme ça, gentiment, il n'y a qu'à demander. On n'est pas plus serviable. L'armée française est encore plus naïve que les ONG naïves. On fond d'attendrissement.

Mais personne ne s'est étonné que ces zozos de l'arche de Zoé, présentée comme une petite association plus ou moins folklorique, aient pu disposer de moyens logistiques considérables : une dizaine de 4X4 pour leurs allées et venues, petit avion pour les transports des enfants vers Abéché, affrètement d'un Boeing avec son équipage pour l'évacuation, équipement et matériel à volonté pour le séjour sur place, recrutement de nombreux collaborateurs tchadiens. Tout cela n'a pas pu être financé par les quelques milliers d'euros demandés à chacune des cent familles désireuses d'accueillir un « enfant du Darfour ».

Après le fiasco de l'opération, la ridicule évacuation à grand spectacle des journalistes par Sarkozy, les déclarations intempestives du même sur son intention d'aller chercher le reste de la troupe des zozos, la France a réussi l'exploit de faire l'unanimité de l'opinion tchadienne et africaine contre elle. Puis le soufflé médiatique est retombé. Le président de l'Arche de Zoé, du fond de sa prison au Tchad, s'est dit « lâché » par tout le monde. Circulez, il n'y a plus rien à voir.

On a pu revenir aux choses sérieuses, à la guerre des Tchadiens entre eux, qui fait rage à nouveau, à l'appui des avions français aux troupes de Déby, aux couacs de la mission militaire européenne pour sécuriser les frontières du Tchad et de Centrafrique, qui n'arrive pas à se mettre en place. Les Européens traînent les pieds à venir s'engluer dans ce qui leur apparaît comme un problème néocolonial français de contrôle de la région. Le volet guerrier court sans doute au même fiasco que le volet humanitaire, pour les mêmes mauvaises raisons : chacun spéculé sur les bénéfices politiques à tirer de son intervention. L'Afrique et les Africains ne sont que la toile de fond des manœuvres et des rivalités des grandes puissances.

La morale, brandie par tous, a si peu de part dans l'action de chacun, qu'on annonce cette semaine au Sénat français, lors du cinquième Forum du développement durable, comme invité d'honneur, le grand spécialiste en développement qu'est Sassou Nguesso, président du Congo Brazzaville. Ce serait bouffon si ce n'était pas aussi sinistre. Le héros de l'enrichissement personnel, celui dont la famille alimente les histoires de dépenses scandaleuses, celui qui a mis le Congo à feu et à sang et l'a plongé dans la misère, va venir en France parler de développement.

Cette nouvelle n'a pas ému grand monde dans le milieu politico-médiatique des défenseurs de l'humanité, trop occupés à faire la morale à la planète pour voir ce qui se passe à Paris. Pourquoi agir sur ce qui est de notre ressort quand on peut discourir sur tout ce qui est hors de notre portée ! Le président Nicolas Sarkozy, le ministre Jean-Marie Bockel ont fait, cet été, de grandes déclarations sur l'exigence de démocratie et de bonne gouvernance pour que la France entretienne des relations d'amitié avec les chefs d'État. Si Sassou Nguesso offre l'exemple de ces qualités, on ne voit pas à qui d'autre on pourrait bien les dénier.

Odile Tobner

EUROPE AFRIQUE

Des accords de dupes



Les Accords de partenariat économique (APE), actuellement en négociation et devant entrer en vigueur dès janvier 2008, imposent une modification profonde des relations commerciales entre l'Union européenne et les Pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). À leur détriment.

Depuis 1975, les accords de Lomé, puis de Cotonou, qui régissent les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays ACP reconnaissent le différentiel de développement entre les deux parties et donnent lieu à une différence d'obligations. L'Europe est tenue d'ouvrir son marché à l'ensemble des pays ACP, sans que cela ne soit réciproque. On parle alors d'accès préférentiel : un accès préférentiel qui n'a cependant pas entraîné une vraie diversification des exportations africaines ni contribué à structurer de véritables pôles commerciaux régionaux. Depuis quelques années, la libéralisation du commerce mondial a entraîné une érosion progressive de ces « préférences », en opérant une baisse des tarifs douaniers, tandis que dans le même

temps l'Union européenne établissait des liens préférentiels avec d'autres pays (Maroc, Tunisie, Afrique du Sud, Chili, Mexique et pays du Mercosur). C'est dans ce contexte de concurrence mondiale accrue et de promotion du libre-échange que l'Union européenne a décidé de revoir ses accords préférentiels et qu'elle renégocie depuis 2002 de nouveaux accords commerciaux avec les quatre blocs régionaux qui composent les ACP en Afrique.

Une zone de libre-échange entre l'UE et les pays ACP

Les nouveaux accords de partenariat économique (APE) prévoient la mise en place de programmes de réductions de tarifs douaniers, dans le but d'organiser une zone de libre échange entre l'UE et les pays ACP, sans taxes ni quotas sur la quasi-totalité du commerce entre les régions. Ils instituent également un principe de réciprocité, qui provoque de fait une situation de concurrence déloyale entre les parties. La négociation de ces APE, davantage subie que consentie par les pays ACP, pose un certain nombre de questions. Les écueils relevés par les ONG qui s'opposent à ces APE sont nombreux. Ils présentent, en effet, un risque élevé de paupérisation des Africains dépendants de l'agriculture (80% de la population dans le Sahel) du fait de l'absence de prix rémunérateurs. De plus, ils

n'aident pas les pays ACP à se défendre face à d'autres concurrences, comme celle de la Chine (importation de riz à un prix souvent deux fois inférieur à celui de la production locale). Autre point litigieux : l'intégration économique entre pays ACP d'une même zone est insuffisante car la configuration de ces zones régionales ne respecte pas les regroupements traditionnels, fragilisant du même coup la relative intégration régionale. Enfin, les négociations sont guidées par un agenda européen et les pays ACP subissent des pressions pour finaliser les négociations avant le terme prévu à la fin de l'année (voir encadré).

Bien que conscientes de la difficulté de maintenir le régime préférentiel actuel, les associations de la société civile française et européenne qui dénoncent ces APE demandent le maintien du *statu quo* pendant au moins cinq ou six ans, pour laisser le temps aux pays de renforcer leur intégration régionale et d'améliorer la rémunération de leurs paysans. Elles s'appuient sur l'accord de Cotonou qui précise que la libéralisation des échanges n'est pas obligatoire et ne concerne que les pays qui s'y sentent prêts (article 37.5). Pour les autres, l'Union européenne doit fournir une solution leur garantissant une situation comparable à leur situation actuelle (article 37.6 de l'Accord de Cotonou).

Les manœuvres de l'Union européenne

Dans la perspective du Sommet européen de Lisbonne au mois de décembre, une délégation d'ONG a été reçue au ministère français de l'Économie pour s'informer de l'état d'avancement du dossier APE et sur le positionnement de la France dans ces négociations. Il s'avère que, contrairement aux informations insistantes, rares sont les pays du Sud concernés par les négociations sur les APE qui adhèreraient aux APE dans leur formulation actuelle. Fait révélateur de l'état d'esprit et de la fronde qui affectent les partenaires du Sud, l'Union européenne a annoncé qu'elle accepte d'extraire des

domaines de négociation les questions litigieuses dites de Singapour (investissements, services, marchés publics et facilitation du commerce) et qu'elle limiterait les négociations aux seuls biens. Pour le moment, l'UE semble maintenir le principe en vertu duquel, il serait mis fin aux dérogations de l'OMC, le 1^{er} janvier 2008. Et avec la fin de ces dérogations, l'UE pourrait augmenter massivement les droits de douane. Il s'agirait, vraisemblablement, d'une stratégie de communication qui prévaudrait jusqu'au 20 décembre, date à laquelle le conseil des Affaires extérieures de l'UE (GAERC) pourrait

annoncer, devant la difficulté d'aboutir, qu'il se contenterait d'un accord intérimaire portant sur une vingtaine d'années. Accord intérimaire avec un système douanier qui reconduirait largement le système actuel. Pour sauver la face, l'UE tenterait d'inclure dans cet accord l'obligation de négocier, dans le futur, des accords pour les pays ACP bénéficiaires de ce nouveau régime, sans autres indications sur l'agenda des négociations, leur portée, les composantes du nouveau régime douanier ou encore les modalités d'application. Ainsi, et malgré les intenses campagnes d'intoxication, tout semble

Un imposteur au Sénat

Notons qu'à ce jour, certains produits sont déjà exclus du champ des APE pour une période de transition de dix à douze ans environ.

L'Accord de Cotonou donne également la possibilité aux pays qui le souhaitent de se retirer des négociations et de choisir un autre régime compatible avec les règles de l'OMC. Mais du fait de la crise structurelle de cette organisation, le recours à l'OMC n'apparaît pas comme une vraie garantie. À quelques semaines de la fin des négociations, l'UE n'avait fait aucune proposition alternative et demeurait intransigeante sur les délais de négociation. Les pays ACP, quant à eux, sont de plus en plus nombreux à considérer la date du 31 décembre 2007 comme impossible à tenir.

Une faillite unanimement dénoncée

Les études d'évaluation d'impact des APE ont unanimement conclu que les accords commerciaux réciproques avec l'Europe vont mener à la désindustrialisation, aux pertes fiscales et de revenus, à la perte d'emploi, à la fracture sociale, à l'interruption des processus d'intégration régionale et entraîner des coûts d'ajustement importants en Afrique. L'Union européenne pourra toujours, par la suite, faire l'aumône de quelques euros au titre de l'aide au développement.

Sylvain Kwenkeu

indiquer que l'on s'achemine vers la signature, en décembre prochain, d'un accord intérimaire, limité aux échanges portant sur les seuls biens et qui s'appliquerait courant 2008. Le Sommet de décembre à Lisbonne devrait, toutefois, être le théâtre de grandes manœuvres avec probablement, une nouvelle fois, des tentatives de l'UE pour déstabiliser leurs partenaires du Sud et provoquer un éclatement des pays ACP. De telles manœuvres visant à exploiter le rapport de force largement favorable à l'UE. Elles permettraient surtout une politique plus unilatérale de l'UE. Sans gêneurs ...

Le président congolais Denis Sassou Nguesso devant les sénateurs français à l'occasion du V^e Forum du développement durable les 6 et 7 décembre. Un véritable spécialiste !

Parmi un ensemble d'intervenants prestigieux, la présence lors de la séance d'ouverture du forum finalement intitulé « *Un monde imprévisible* », figurait un intrus : Denis Sassou Nguesso. Après vingt-cinq années de pouvoir exercé sans partage, l'avenir du Congo sous la présidence de Denis Sassou Nguesso n'est malheureusement que trop prévisible.

De fait, l'endettement du Congo bat des records¹, en dépit d'importantes ressources pétrolières qui ont fait l'objet de détournements massifs dénoncés par le Fond monétaire international (FMI) et de ventes gagées par anticipation pour des projets d'investissements fictifs.

Le niveau de pauvreté extrême (70% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté) contraste avec le train de vie de Denis Sassou Nguesso et de ses proches, dont la presse internationale souligne régulièrement les extravagances. Le parquet de Paris a, du reste, jugé recevable en juin dernier une plainte pour « recel de détournement de fonds publics » concernant ses propriétés immobilières détenues en France.

Une corruption endémique, qui touche tous les niveaux du pouvoir. Elle est dénoncée depuis des années par les organisations de la société civile congolaises et internationales². De plus, l'état de délabrement général des infrastructures du pays, dont les populations sont les premières victimes, est manifeste : un accès à l'eau potable très difficile, l'inexistence de réseaux électriques dans les petites villes et dans les campagnes, des coupures de courant quotidiennes dans les grandes agglomérations, un réseau routier hors d'usage, des équipements de santé et éducatifs à l'abandon, des problèmes d'hygiène et d'insalubrité récurrents entraînant des épidémies intermittentes de choléra et de fièvre typhoïde, mala-

dies pourtant considérées comme éradiquées.

Bien plus grave, encore, que cette incompetence crasse en matière de développement durable, c'est l'hommage ainsi rendu au responsable d'un régime criminel qui nous révolte.

En 1991, la conférence nationale souveraine du Congo-Brazzaville imputait 3 000 assassinats à la première dictature de Denis Sassou Nguesso, de 1979 à 1991. Durant l'été 1997, puis en 1998-1999, l'ancien dictateur revient et se maintient au pouvoir par les armes, n'hésitant pas à lancer ses milices, qui auront recours au viol systématique contre les civils. Le conflit fera plusieurs dizaines de milliers de morts en quelques mois. En juillet 2002, la cour d'appel de Paris a donné raison sur le fond à François-Xavier Verschave, auteur de *Noir Silence – Qui arrêtera la Françafrique ?*, qui avait qualifié Denis Sassou Nguesso de « dictateur », auteur de « crimes contre l'humanité » au Congo-Brazzaville³.

Pour toutes ces raisons, l'invitation faite à Denis Sassou Nguesso de participer à ce forum est plus qu'indécente. Elle n'a en fait d'autre effet que de lui délivrer un brevet d'honorabilité. Les sénateurs auraient-ils accepté d'accueillir, par exemple, le chef de la junte birmane, Than Shwe ?

RDB

1. Le Congo est le pays le plus endetté au monde par tête d'habitant

2. Voir à cet égard les rapports édifiants de l'ONG britannique Global Witness (voir, par exemple, « République du Congo : bilan des réformes de transparence », déc. 2005).

3. Denis Sassou Nguesso avait intenté en 2000 un procès pour offense à chef d'État contre François-Xavier Verschave, président de l'association Survie. En 2001, il a perdu en première instance, car le Tribunal a estimé que le délit invoqué était contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme. En juillet 2002, la justice a donné raison à l'auteur sur le fond.



RÉGION DES GRANDS LACS – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Après Nairobi, l'espoir est-il permis au Kivu ?



Les gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda conviennent que « les ex-forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe constituent une menace majeure pour la sécurité du Rwanda et de la RDC » et que « la présence de groupes armés irréguliers congolais dans l'est de la RDC constituent également une menace pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs ».

Dans cet accord de Nairobi, la reconnaissance par la RDC du caractère génocidaire des éléments ayant participé à l'extermination des Tutsi rwandais en 1994 au sein des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR, voir encadré), qui sévissent dans le Kivu¹, est inédite. Tout comme l'est également l'acceptation par le Rwanda de la qualification des forces de Laurent Nkunda (voir encadré) qui figure dans le communiqué conjoint. Dès lors, quelles sont les raisons de cette évolution, dans les positions de chacun, alors qu'au Nord-Kivu, massacres, viols, déplacements massifs de population, se poursuivaient dans une indifférence quasi-totale ?

Quel que soit le processus historique qui a conduit aux atrocités que subissent les Kivuïens, force est de constater que les susmentionnés – les FDLR en particulier – y participent pleinement², et que les gouvernements rwandais et congolais, signataires de l'accord de Nairobi, n'ont, jusqu'ici, rien fait pour éteindre l'incendie.

Les États-Unis montent au créneau

Le 24 octobre dernier, Mauro De Lorenzo, membre de l'American Enterprise Institute for Public Policy Research, un « think tank » américain conservateur, a témoigné devant le sous-comité des affaires africaines du comité sénatorial américain des affaires étrangères en insistant sur un nécessaire engagement des États-Unis en

RDC³. Il a prôné la recherche d'une solution politique au Nord-Kivu au détriment des armes. Il a souligné le principal problème : celui des ex-génocidaires, les FDLR et leur longue liste de crimes. Mauro De Lorenzo a aussi souligné que les cas de coopération entre les FDLR et les forces armées congolaises (FARDC) contre les forces de Laurent Nkunda étaient avérés. Pour lui, les craintes de ce dernier au sujet de la sécurité de la minorité tutsie congolaise étaient justifiées. Il jugeait aussi que ses exactions ne pouvaient lui être reprochées. Dans ce contexte, Mauro De Lorenzo estimait que l'appui de la Mission des Nations unies en république démocratique du Congo (MONUC) à l'armée congolaise pouvait s'avérer inopportun en attendant que celle-ci ne retrouve un semblant de discipline. Et d'enfoncer le clou, en déclarant que la MONUC « s'est récemment ouvertement alliée avec un gouvernement [NDLR celui de Kinshasa] dépendant d'extrémistes anti-Banyarwanda ». Via sa gestion du processus Tripartite Plus⁴, « les États-Unis ont un rôle important à tenir pour aider à définir la mission et la doctrine qui doivent être celles de la Monuc » a-t-il ajouté.

Pour beaucoup d'observateurs, l'essentiel des déclarations de De Lorenzo traduit la position américaine, sur laquelle les éléments français au sein de la Monuc seraient d'autant plus fermement invités à s'aligner que l'implication américaine serait forte du côté de Goma. Washington serait par ailleurs favorable à l'idée de régler le problème Nkunda en offrant à celui-ci la possibilité de s'exiler en Afrique du Sud dès lors que le problème FDLR serait en voie de règlement.

Le 29 octobre, Samuel Brock, chef de la mission diplomatique américaine au Congo, a annoncé que les États-Unis répondraient positivement à une demande de Kinshasa pour qu'ils prennent en charge la formation d'une force de réaction rapide au sein de l'armée congolaise. Cette force aurait pour mission de s'attaquer aux milices et aux forces rebelles à l'œuvre dans le Nord-Kivu. La demande aurait été formulée, le 26 octobre à Washington, lors de la rencontre entre les présidents Bush et Kabila et la finalisation de l'accord la

L'accord de Nairobi

C'est le 9 novembre dernier que les ministres des Affaires étrangères congolais et rwandais, Antipas Mbusa Nyamwisi et Charles Murigande ont signé, à Nairobi, un communiqué conjoint convenant que « les ex-FAR/Interahamwe constituent une menace majeure pour la sécurité du Rwanda et de la RDC » et que « la présence de groupes armés irréguliers congolais dans l'est de la RDC constituent également une menace pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs ». Les gouvernements congolais et rwandais ont donc affirmé leur engagement à « démanteler les ex-FAR/Interahamwe comme organi-

sation génocidaire et militaire opérant sur le territoire de la RDC » et à « empêcher tout soutien direct ou indirect – politique, matériel ou humain – à tout groupe national ou étranger opérant en RDC ». Le gouvernement de la RDC s'est engagé à « préparer, pour le 1^{er} décembre 2007, un plan détaillé pour désarmer les ex-FAR/Interahamwe et éliminer la menace qu'elles constituent ». Le gouvernement rwandais, de son côté, s'est engagé à « prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser sa frontière et empêcher l'entrée ou la sortie de membres de tout groupe armé, en particulier de celui du chef de milice dissident Nkunda ».

concernant est prévue en janvier 2008⁵. Le 31 octobre, une délégation américaine conduite par Tom Shortly, conseiller de la secrétaire d'État américaine aux affaires africaines Jendayi Frazer, s'est rendu au Nord-Kivu où elle a rencontré Laurent Nkunda. Ce dernier aurait confirmé à son interlocuteur qu'il ne démobiliserait que si les FDLR étaient maîtrisés – et ses récentes attaques aux alentours d'un camp de déplacés proche de Goma puis près de Rutshuru illustrent ses dires. Une tactique déployée en accord l'émissaire américain pour donner plus de poids à la politique américaine au Kivu et donc à son ambition de maîtriser la gestion de la situation ? Il est pour l'heure impossible de répondre à l'interrogation. Au cours d'une conférence de presse, le 21 novembre le chef d'état major de l'armée congolaise, Dieudonné Kayembe, et le commandant des forces de la Monuc, Babacar Gaye, ont déclaré qu'ayant « exploré sans résultat toutes les voies pacifiques » ils rentraient « dans une phase de contrainte ». Sans fixer d'échéance précise... Dans l'attente du plan de désarmement des FDLR ? Quoi qu'il en soit, les États-Unis viennent de nommer un diplomate, Haywood Ranki, à un poste permanent d'animation de l'antenne américaine dans le Nord Kivu. La bannière étoilée se lève au Congo. Il serait naïf de penser que les États-Unis s'engagent dans le borbier congolais par amour du prochain et pitié pour ses souffrances. Depuis la chute du mur de Berlin, l'Afrique n'est plus un continent placé sous le gardiennage de la France au nom des intérêts des grandes puissances. La complicité entre ces dernières n'a jamais empêché la compétition entre elles, mais le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation, l'intensification des appétits (américain en particulier) pour le pétrole et autres produits miniers qui s'y trouvent en abondance, l'entrée de la Chine dans le club des grands, rendent la gestion de la complicité moins aisée et la compétition plus rude. Lors du génoc

Les FDLR

Créées en 2001, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) rassemblent les éléments de l'Armée de libération du Rwanda (ALIR, bras armé du Parti pour la libération du Rwanda, PALIR), d'ex-génocidaires des Forces armées rwandaises (FAR) et Interahamwe qui ont fui le Rwanda à l'issue du génocide. Les FDLR comprennent aujourd'hui nombre d'éléments qui n'ont pas participé aux événements de 1994.

cide commis au Rwanda, Washington n'a rien entrepris pour contrer l'implication française dans ce pays, et l'appui qu'il a pu manifester à l'égard du camp adverse était sans doute une œuvre d'anticipation. Les richesses au-delà de la frontière rwandaise comptaient davantage, à terme, que la vie d'un million de Tutsis. Peut-on cependant espérer que l'actuel engagement américain dans le dossier contribue à la pacification de l'est du Congo ? Ce n'est pas impossible, et plus d'un observateur, favorable ou hostile aux États-Unis, considère que les chances sont du côté d'une certaine réussite. On ne peut que partager l'espoir des populations civiles congolaises qu'il en soit ainsi. Et rappeler que si les compétiteurs complices, tous autant qu'ils sont, la France en tête, avaient eu quelque souci pour les populations qui paient encore le prix de leur cynisme, des millions d'Africains de la région des Grands Lacs seraient encore en vie. Sans entrer en détail dans l'histoire du Zaïre-Congo, cette dramatique séquence historique a débuté avec le génocide que l'on a laissé commettre au Rwanda.

Et la France ?

La quoi ? Ah oui ! La France, on l'aurait presque oubliée.... Eh bien, suite à une visite prévue à Ouagadougou du 9 au 10 novembre, Bernard Kouchner devait se rendre à Kinshasa et à Goma, mais il a reporté, à la dernière minute, ces déplacements à une date ultérieure non précisée. D'ici à la fin de l'année, suggère le Quai d'Orsay, sans fournir d'explications à ce changement d'agenda. Des sources diplomatiques ont indiqué à l'agence France Presse (AFP) que Bernard Kouchner souhaitait inclure une visite au Togo dans ce périple « sans préciser si d'autres pays pouvaient encore être ajoutés ». Le Rwanda ?

Sharon Courtoux

1. À l'est de la RDC, le Nord-Kivu (capitale Goma) subit les pires conflits dans lesquels sont engagées milices congolaises, les FDLR et les forces armées de la RDC (FARDC). Le Sud-Kivu (capitale Bukavu), où la situation est moins catastrophique, est cependant loin d'être épargné. Le viol, utilisé comme arme de guerre par les FDLR, y a notamment fait des ravages effrayants.
2. Mal payées, entraînées, nourries, des FARDC commettent elles aussi de nombreuses exactions et pillages à l'encontre de la population.
3. foreign.senate.gov/testimony/2007/DeLorenzoTestimony071024a.pdf
4. Un dialogue continu entre la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi animé par les États-Unis.
5. Certains observateurs estiment que la demande de Kinshasa aurait été dictée à Kabila par le président américain.

Laurent Nkunda, le général déchu

Laurent Nkunda était un officier congolais du Rassemblement congolais pour la démocratie – Goma (RCD-Goma) soutenu par le Rwanda, l'un des principaux groupes rebelles ayant combattu en RDC de 1998 à 2003. En 2004, il a été nommé général dans une nouvelle armée nationale congolaise créée avec des soldats des forces dissidentes à la fin de la guerre. Il a refusé le poste et s'est retiré avec des centaines de ses soldats dans les forêts de Masisi au Nord-Kivu. En septembre 2005, un mandat d'arrêt a été lancé contre Laurent Nkunda, qui a été impliqué dans de nombreux crimes de guerre au cours des trois dernières années : exécutions sommaires, tortures, et viols commis par des soldats sous son commandement à Bukavu en 2004 et à Kisangani en 2002. RDB

Pull Factor

Les récents combats du Kivu, opposant le général rebelle Laurent Nkunda aux FARDC, doivent évidemment être mis en relation avec le lâchage officiel du général rebelle par Kigali. Mais sur le terrain, loin de grandes considérations géopolitiques, ce sont parfois des considérations « parasites » qui gèrent l'engagement des hommes dans le combat. En effet, dans un contexte de misère absolue, la prime de démobilisation promise par la Monuc à ceux qui rendent les armes, FDLR, Maï Maï ou Banyamulenge, peut à elle seule conduire les hommes à s'enrôler. C'est ainsi qu'il fut constaté récemment le départ clandestin et en masses de jeunes Burundais, issus des quartiers tutsi», Ngagara, Nyakabiga de la capitale burundaise Bujumbura, vers les zones tenues par Laurent Nkunda au Kivu. Certains avouaient ouvertement s'enrôler pour « toucher les 600 \$ de prime ». Dans un pays où le revenu annuel affleure les 300 \$, on mesure l'importance de la somme, et son attrait sur une population de jeunes désœuvrés manipulés. Encore une fois, cette distorsion, « anecdotique » illustre bien l'étroite filiation de la misère et de la guerre aux Grands Lacs, et par là même l'urgence absolue d'aider au développement de la région, conjointement à son désarmement. Vincent Munié

TCHAD

Éloge de l'engagement



En plus d'une affaire criminelle et du jeu politique de chacun des États, l'affaire de l'arche de Zoé a impliqué des journalistes. À leur insu ? La question mérite d'être posée, et les réponses en disent long sur la vision que portent les télévisions françaises sur l'Afrique.

Figurons-nous l'affaire de l'Arche de Zoé comme une commode à tiroirs. Le bâti, la structure, et le cadre en serait la Françafrique, car au fond c'est bien de cela qu'il s'agit, d'une certaine conception des relations que nous entretenons avec l'Afrique, déclinée à la sauce humanitaire cette fois.

Dans ce meuble, il y aurait des tiroirs de tailles inégales. D'abord celui de la crapulerie « de bonne foi » d'un quarteron d'apprentis sorciers humanitaires. Un autre, celui d'une diplomatie en pleine tourmente, et du comportement *a priori* hors de toute logique françafricaine du président tchadien. Un troisième tiroir resterait désespérément vide. Seulement traversé par nos médias incapables d'identifier et d'analyser les enjeux en cours, préférant une simple relation d'événements cueillis « brut de pomme ». De l'émotion et du sensationnel, c'est le seul désir des journaux télé et radios, espaces où la réflexion est un non-sens. Commercial. Et puis tout en bas, il reste un tiroir encore. Ce dernier n'a pas beaucoup été ouvert ces derniers temps, pas assez en tout cas : en effet le rôle même des trois journalistes impliqués dans l'expédition, mérite largement un détour. Car, en soi, il concentre tous les éléments constitutifs d'une vision collective profondément raciste de l'Afrique.

Un photographe et deux journalistes reporters d'images (JRI) se retrouvent ainsi embarqués par hasard dans le même bateau. Laissons le photographe de côté pour nous intéresser aux deux reporters TV. L'un, Marc Garmirian est en mission authentique pour l'agence Capa, le plus gros fabricant de reportages « clés en main » français. L'autre, Marie-Agnès Pelleran travaille à France 3 Marseille. Son statut est légèrement différent, puisque M^{me} Pelleran ne participe pas à l'opération pour le compte de

sa chaîne, mais par volonté personnelle. Elle est d'ailleurs en congé humanitaire de solidarité (extension poisseuse du congé sans solde). Pour l'occasion, France 3 lui a tout de même confié une petite caméra. Après tout, il ne faut rien jeter. Mais, répétons-le, elle est d'abord une militante de l'Arche. Fort heureusement pour elle, cette espèce de mission divine d'information qui investit le journaliste à tout instant de sa vie, aura vite permis de retourner la situation en sa faveur. Ainsi sur place, M^{me} Pelleran était-elle encore une journaliste, même en congé. Sa carte de presse lui vaut alors d'être exonérée d'un engagement que les autres, les roturiers, devront eux payer... ne déclare-t-elle pas être partie avec l'Arche avec « *d'abord l'intention de faire un reportage* » ? Mais alors pourquoi prendre un congé ? Ce corporatisme est d'autant plus écœurant qu'il s'affranchit de toute réflexion sur le cœur du sujet : comment des journalistes parfaitement avertis de la finalité du projet, armés intellectuellement pour mesurer l'ignominie de l'affaire, ont pu aller jusqu'au bout de la mission sans jamais remettre en cause leur participation à l'affaire.

Éthique en toc

Il est clair que la présence Marc Garmirian auprès des « archistes » a largement contribué à leur crédibilité. Qu'une grosse société comme Capa décide de faire un reportage sur l'opération n'a-t-il pas servi de validation à Éric Breteau et son équipe ? Imaginerait-on une télévision s'associer à une entreprise criminelle. Non, bien sûr. Mais au nom de cette « urgence » du Darfour brandie partout, tout devient permis. Y compris un gros coup de force. Bien entendu, à Capa, on ne pouvait pas se douter de l'extrême amateurisme de « l'ONG ». On était sur un terrain doublement surprotégé : l'humanitaire et toute la compassion afférente à ce simple mot, et l'Afrique où, pour l'homme blanc, tout est permis. Sur place, et c'est très clair dans ses rushes (dans leur version diffusée, on a soigneusement gommé toute présence de M^{me} Pelleran de sorte que la confusion ne puisse être faite, elle était journaliste), Marc Garmirian semble découvrir l'ampleur de l'escroquerie en cours. En ce sens, ses images sont édifiantes. On y voit le comportement de l'équipe se transformer au fil du temps en un remake de « Ocean 13 », où les bandits préparent, répètent et tentent de tout prévoir de leur mauvais coup. La question se pose alors de savoir si Marc Garmirian va

laisser l'opération se dérouler jusqu'au bout. Tout le monde connaît la réponse : oui. Après sa libération, il s'expliquera et considèrera que son devoir de journaliste était de ne « *pas prendre parti* », « *juste d'observer* ». Et de brandir dans un coup de gueule sur un plateau télé une espèce « d'éthique » de son métier. Mais de quelle éthique s'agit-il ? Comment l'opinion l'aurait-il jugé s'il s'était agi de meurtres ?

En réalité certainement se serait-il désolidarisé. Mais le vol pur et simple de 103 enfants ne méritait pas selon lui cette décision. En France, avec des enfants blancs, il n'aurait pris aucun risque. Oui... mais voilà. On est au Tchad. Et au nom de cette mission sacrée de l'homme blanc en Afrique, les lois n'ont plus le même sens. L'urgence, telle qu'elle est rapportée par nos médias en quête d'émotion, autorise tout. Le discours d'Eric Breteau était celui-ci : « *De toute façon, quoi que l'on dise, les enfants auront une meilleure vie en France qu'ici* ».

Ici, donc, chez les Noirs, la famille n'aurait aucun sens ! Sait-il seulement, qu'au Soudan, une mère porte son enfant neuf mois dans son ventre, exactement comme chez nous. Que la douleur physique est la même quelle que soit la couleur, qu'il n'y a aucune de culture affranchissant les parents d'un lien profond avec leur enfant ? L'humanitaire produit par ces gens est le moule négatif des ventes d'armes, et autres barbouzeries élyséennes : les Noirs ont besoin des Blancs pour s'en sortir. Heureusement, la France grouille de pseudos héros sortis tout droit de Tintin au Congo.

Éthique journalistique ? Nécessaire achèvement d'un reportage trash plutôt... Il n'y a qu'une seule vérité : si l'opération avait suivi son cours, des parents auraient cherché leur enfant peut-être toute une vie. Et les auraient pleurés. Et si un jour l'histoire leur aurait été relatée, qu'aurait-il alors pensé de ce journaliste qui au nom de l'éthique journalistique avait laissé leur enfant se faire enlever ? Que ce type est une ordure.

Bien sûr, Marc Garmirian n'a rien voulu de tout cela, et sa bonne foi n'est pas en cause. Cependant, la bonne foi n'exonère pas de la complicité. On ne saurait trop lui conseiller de (re)lire Albert Londres ou André Gide pour comprendre ce qu'est le vrai journalisme.

Quoi qu'il en soit, ce drame s'est passé en Afrique. Et ses appréciations ont été guidées par la vision hypocrite et pleine de raccourci que les Français ont du continent. Contaminé par le paternalisme dégoulinant de ces ONG de bazar, incapable de saisir le sens de ses actes, cette permissivité emballée dans le cellophane du journalisme fut d'abord un acte raciste.

Vincent Munié

TCHAD

Retour à la case départ



Comme on pouvait s'y attendre, les combats ont repris dans l'est du Tchad.

L'accord signé, le 25 octobre à Syrte, en Libye, entre le président tchadien Idriss Déby et plusieurs rébellions n'était qu'un leurre. Un scénario écrit d'avance.

Les accords se suivent et malheureusement se ressemblent. Comme *Billets d'Afrique et d'Ailleurs* l'avait déjà souligné, celui-ci s'est avéré être un accord de pacotille. En effet, le 23 novembre, l'Union des forces pour la démocratie (UFDD) de Mahamat Nouri et le Rassemblement des forces pour le changement (RFC) de Timan Erdimi, protestant contre l'inapplication de l'accord par les autorités tchadiennes¹, avaient souligné qu'il serait caduc le 25 novembre à minuit. Idriss Déby a rétorqué que les rebelles portaient la responsabilité des problèmes auxquels le pays était confronté.

Dès le lendemain, le 26 novembre, des combats éclataient entre l'armée nationale tchadienne (ANT) et les forces de l'UFDD à une centaine de kilomètres d'Abéché dans l'est du Tchad. Le samedi précédent, un accrochage est déjà intervenu entre les hommes de Mahamat Nouri et des gendarmes tchadiens près de la frontière tchado-soudanaise. Un incident, qualifié de « mineur » par un responsable de l'UFDD, contestant le fait qu'il s'agisse d'une attaque. La réaction du gouvernement tchadien ne s'est pas fait attendre. Celui-ci a aussitôt accusé Mahamat Nouri et Timan Erdimi d'avoir violé l'accord de Syrte.

Le président Déby, qui a immédiatement envoyé des troupes sur les lieux, a-t-il profité de l'occasion d'un « incident mineur » pour attaquer ses ennemis jurés, ou ces derniers ont-ils créé « l'incident » sachant qu'il ouvrirait les hostilités ? Laquelle des deux parties a remis le feu aux poudres ? Les deux à la fois ? L'un comme l'autre mettant tout en œuvre pour continuer à en découdre ? Quoiqu'il en soit, ces accrochages se sont produits la veille de l'expiration du délai pour la mise en application de l'accord de Syrte, un moment idéal pour le mettre au rebut. Un accord d'ailleurs définitivement enterré les jours suivants puisque les combats

opposant les rebelles à l'armée ont repris, le 29 novembre, avec une rare intensité près de la frontière soudanaise, au lendemain des déclarations victorieuses de N'Djamena assurant avoir « détruit » ses ennemis.

Signalons, au passage, le survol des zones de combat par un Mirage français, parti de N'Djamena. Un soutien manifeste de la France au président Déby selon les rebelles qui se disent « en état de *bel-ligéance* » avec l'Hexagone. Il est inutile de rappeler que la France a toujours été faiseur de rois et surtout de tyrans au Tchad. En tout état de cause, engluée dans la perpétuation de ses basses œuvres, la France n'a pas su prévoir cette nouvelle crise. Et encore moins comprendre ce qui aurait pu l'éviter.

Une société civile négligée

Quitte à nous répéter, il est, en revanche, utile de rappeler qu'une des éminentes personnalités de la société civile tchadienne avait affirmé, il y a plusieurs mois, que « *le seul moyen d'aider les Tchadiens, c'est d'amener rebelles et dirigeants à la table de négociations* ». Et une de ses collègues de remarquer justement : « *Nous voici revenus à la case départ.* »

Faute d'écouter une société civile qui s'efforce d'obtenir pour les populations les moyens de mener une vie digne et le droit de choisir leurs dirigeants, la France contribue à leur interminable sujétion aux appétits du pouvoir et de ses concurrents prêts à tout pour le supplanter.

La France, initiatrice de l'Eufor, force européenne de 3 500 hommes dont une majorité de soldats français devant se déployer au Tchad prochainement² pour protéger les camps de réfugiés et de personnes déplacées dans l'est du Tchad, devra sans doute assumer ce qu'elle a semé. De plus, les pays membres de l'Union européenne se montrent peu enthousiastes pour l'opération (voir encadré). Les réticences européennes semblent liées aux ambiguïtés de l'opération dont on ne sait de quel mandat elle relèverait en cas de conflit entre les diverses forces armées tchadiennes. Et comme un tel conflit vient d'éclater, on peut supposer que cette méfiance ne faiblira pas.

La société civile tchadienne, à qui on ne peut qu'encore donner raison, souligne que la mission Eufor ne devrait se lancer qu'une fois munie d'une feuille de route

claire, d'un mandat politique et opérationnel évacuant ces ambiguïtés. Ou la France se range à cette sage recommandation, ou, compte tenu de sa prépondérance au sein d'Eufor, elle portera la responsabilité de toute décision ou action engageant la force. Bref, si elle y va pour défendre ses intérêts et non ceux du peuple tchadien, elle en paiera le prix.

Sharon Courtoux

1. Un communiqué de l'UFDD du 25 novembre dénonce le refus de N'Djamena « *d'envoyer ses membres de la commission politique chargée d'étudier les modalités pratiques de l'application de l'accord de Syrte* » et accuse Idriss Déby de faire « *survoler sans cesse nos positions* » et de « *se préparer à (les) attaquer* ».

2. Prévu en novembre, ce déploiement sera sans doute reporté au mois de janvier faute de moyens, notamment aériens.

Un rapport révélateur

Empêtrée dans la mise en œuvre de l'Eufor au Tchad, l'Union européenne montre des signes de division avant le déploiement sur le terrain. Des pays comme l'Autriche, appelée à contribuer à hauteur de 160 soldats, doutent sérieusement des intentions réelles de la France. L'importance du contingent français dans le futur détachement de la force européenne au Tchad et en Centrafrique « *suscite des interrogations sur la sa neutralité* » en raison du soutien de Paris au président tchadien Idriss Déby, a estimé, le 4 décembre, Norbert Darabos, ministre autrichien de la Défense. Il réagissait à un rapport confidentiel du général-major autrichien Christian Ségur-Cabagnac, daté du 9 novembre et intitulé Directive militaire stratégique n°2.

L'Autriche « *fera en sorte que la crédibilité de l'Union européenne soit renforcée et non remise en cause. Tout le monde le sait, y compris la France* », a-t-il ajouté. Avec ses 1 500 hommes, la France représentera de loin le plus fort contingent parmi les 3 500 soldats que l'Eufor doit déployer dans la région d'ici à janvier sous commandement irlandais. Selon une note interne du ministère autrichien de la Défense dévoilée par le député et expert en questions militaires Peter Pilz (Verts, opposition), l'importance de la présence française représente un « *danger d'engagement direct de l'Eufor dans des affrontements armés* ». On ne pouvait pas mieux dire.

RDB

FRANCE-CENTRAFRIQUE

Un éternel recommencement



Les égards accordés par l'Élysée à François Bozizé sont largement en deçà de l'intérêt de la France pour la Centrafrique. Car cette année la mécanique huilée de la coopération entre les deux états a commencé à grincer.

Le rendez-vous du 19 novembre entre Nicolas Sarkozy et François Bozizé, programmé à l'Élysée à 18 heures était noyé dans le fourre-tout de l'agenda présidentiel. Sur le papier rien de plus normal que la visite d'un chef d'État à un autre.

L'absence de la moindre publicité pour l'événement aurait pu plaider pour un acte « routinier ». Mais à y regarder de près, le savant enfouissement de cette entrevue au milieu de l'agitation présidentielle (visite d'Hugo Chávez avec la perspective d'un développement possible dans l'affaire Bantancourt, la grève des transports...) et sa brièveté (dix-sept minutes), trahissent une certaine gêne française. En effet, la république centrafricaine (RCA) est loin d'être un pays anodin pour la France. Car ils ne sont pas nombreux les pays dans lesquels la France entretient un contingent militaire opérationnel depuis quarante-sept ans¹. Et encore très récemment, une armada de conseillers militaires. Aujourd'hui, avec l'implantation de l'Eufor, on pourrait estimer que la Centrafrique bénéficie d'un regard particulier de Paris. Mais alors pourquoi ce rendez-vous en catimini, accordé au dernier moment ? C'est que ces derniers mois, les choses ont un peu « bougé ».

Comme il était précisé dans *Billets d'Afrique* de septembre (n°161), un soudain fossé s'est ouvert entre la France et la RCA. L'année avait pourtant bien débuté sur un plan « franco-africain ». Les parachutistes et les légionnaires tricolores avaient soutenu par deux fois l'armée centrafricaine (Faca) face à l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), dans le nord-est (Biraou/Ouandja Djalle). Les Mirages F1 patrouillaient depuis N'Djamena, et à Bangui, les soldats de *Boali* maintenaient l'ordre. Puis il y eut quelques signes révélateurs : François Bozizé se permettait de défier son protecteur historique. La nationalisation du secteur pétrolier et l'exclusion de Total, la nomination provocatrice et contre l'avis de la France du neveu de

François Bozizé, Sylvain Ndongingaye, déjà ministre omnipotent des Mines, aux Finances, le refus d'accorder à Areva l'exploitation de la mine de Bakouma² témoignaient d'un semblant de rébellion. Pourquoi cette fronde alors que la France fait et défait, depuis toujours, les maîtres de Bangui ?

Une timide défiance

La seule réponse serait d'admettre l'irruption d'un troisième larron et de la mise en concurrence du potentat sur la RCA...

Il y eut aussi le rapport d'Human Rights Watch (HRW) révélant les exactions commises par les Faca contre la population, épinglant le rôle particulier de la garde présidentielle, et accusant explicitement l'armée tricolore de les cautionner par sa seule présence. Le rapport (*Billets d'Afrique* n°163, novembre 2007) est encore plus explicite quand il souligne que la France collabore et forme les unités de l'armée centrafricaine coupables de crimes. La République française voyait pointer le spectre de l'accusation de « *complicité avec une entreprise criminelle* », et sa révélation sur la place publique. Les fantômes du Rwanda ont resurgi. Car, en fait de complicité, toute personne intéressée à la Centrafrique sait que le mot n'a rien de virtuel : si la Centrafrique est à terre, c'est à cause de la France, et aucune autre puissance. Le précaire fut très bien gardé et fermé à toute autre entremise jusqu'à cet été...

Dans ce contexte, on comprend l'empressement de Nicolas Sarkozy à rester sur le coin du perron de l'Élysée, dans l'ombre de la photo officielle avec François Bozizé.

Pourtant, si depuis la publication du rapport d'HRW, une très nette reprise en main de la garde présidentielle a été constatée, la RCA est encore loin du compte puisque les officiers accusés de crime ont simplement été mis en retrait. De même, les ouvertures politiques et le dialogue national annoncé n'est pour l'instant qu'une promesse. On pourrait penser que l'accalmie est le fruit de pressions diplomatiques. C'est certainement vrai. Mais il reste que Paris s'est bien gardé d'un geste fort, le seul capable de mettre à mal cette complicité : retirer ses troupes. Bien sûr, le départ provisoire des conseillers militaires cet été, suite (officiellement) à l'altercation de l'ambassade de France le 14 juillet (*Billets d'Afrique* n°161, septembre 2007), semble devenir définitif...

Dans les couloirs du palais de Bangui circulent désormais des Sud-Africains. Mercenaires, barbouzes, diplomates. Prétoria semble très intéressée par la RCA, et François Bozizé de leur tendre la main. Après tout, s'il y a plu-

sieurs acquéreurs, les prix montent...

La fronde centrafricaine n'est pas isolée. En des termes différents, la soudaine « *autonomie* » du nigérien Mamadou Tandja face à la France illustre bien cette tendance de pays vassalisés de longue date, à choisir eux-mêmes leurs nouveaux seigneurs. Dans ce contexte, la traditionnelle coopération bilatérale, les accords militaires d'État, les réseaux politiques français et toute la mixture affairiste déployée depuis cinquante ans sur le continent semblent désuets.

L'Eufor comme levier

Cependant, la France dispose encore d'un levier. Car avec la force européenne au Tchad et en Centrafrique, la présence de soldats français va être doublée dans les zones stratégiques de l'axe Tchad/RCA. Or, le mandat de la mission n'éclaircit pas le rôle futur du dispositif militaire français au Tchad (*Epervier*) et de *Boali* en Centrafrique. Un « *overlapping* » est largement possible. C'est tout l'intérêt d'une telle opération pour Paris : sous le couvert d'un mandat « *humanitaire* » international, affermir une présence en danger. Un schéma qui est en passe de devenir un classique (lire *Billets d'Afrique* n°163).

Malgré les obsessions de sa politique africaine, Paris est en danger de perdre ses prérogatives au centre du continent. Ainsi, encore une fois la franco-africaine se ferait battre sur son propre terrain... Mais ces « échecs » n'illustrent rien d'autre que la férocité du système. En effet, la seule vérité qui s'impose est la souffrance d'un pays imposée par nos gouvernants, ceux-là élus par nous-mêmes...

En Centrafrique, la France est une fois de plus associée à un pouvoir criminel. C'est la morale de la nation qui est en cause. Or, dix-sept minutes de rendez-vous avec François Bozizé étaient largement suffisantes pour imposer un acte fort : la cessation du soutien aux souffrances imposées à son peuple. Ce geste aurait dû inclure la fin immédiate de *Boali* et la décision de contribuer à l'Eufor sur les seuls plans financiers et logistiques, laissant à d'autres pays l'entretien de troupes combattantes. Car s'il y a bien un pays complice du drame discret de l'Afrique centrale c'est le nôtre, il n'est que temps d'arrêter.

VM

1. Présence interrompue en 1999 et réactivée en 2003 avec l'opération *Boali* encore en cours fin 2007.

2. En effet, le groupe français en rachetant Ramin, le concessionnaire attiré, estimait pouvoir bénéficier des acquis de la société canadienne, mais Bangui jugea ce transfert trop simple et exigea un droit d'entrée « *coercitif* ».

FRANCE

Retour des immigrés malgré eux

Le ministre français de la Culture et certains conservateurs de musées s'opposent à la restitution d'une relique humaine rapportée d'une expédition coloniale. Un blocage qui nous ramène aux mœurs des scientifiques du XIXe siècle.

Depuis 1992, le peuple maori de Nouvelle-Zélande collecte les reliques de ses ancêtres déposées dans les musées occidentaux pour leur offrir une sépulture. Le conseil municipal de la ville de Rouen a décidé d'accéder à sa demande et la tête maorie, conservée depuis 1875 au muséum d'Histoire naturelle de la ville, devait faire partie d'un lot d'une douzaine d'autres collectées en Europe et destinées à être rapatriées en novembre en Nouvelle-Zélande. Le 23 octobre la municipalité de Rouen a restitué solennellement cette tête de guerrier lors d'une cérémonie en présence de représentants de la communauté maorie et de l'ambassadeur néo-zélandais. C'est la première, en France, à restituer une de ces têtes tatouées, objets, au XIXe siècle, d'un honteux trafic pour satisfaire l'appétit des collectionneurs européens. « *Un geste éthique* », selon la Mairie.

Christine Albanel, ministre de la Culture a obtenu le 24 octobre au nom de l'État devant le tribunal administratif de Rouen la

suspension de la décision municipale. Elle s'appuie sur le principe d'inaliénabilité du patrimoine national. Le conservateur du muséum d'Histoire naturelle de Rouen et le conseil municipal revendiquent eux la loi de 1994 sur la bioéthique, selon laquelle le corps n'est pas un bien patrimonial. Un tribunal devra donc se prononcer sur le fond.

Selon Christine Albanel elle-même, la France et ses musées redoutent un précédent qui pourrait entraîner une foule de restitutions de momies égyptiennes, incas, squelettes et ossements divers, trophées humains des expéditions coloniales. Le musée du quai Branly possède une série de ces têtes momifiées. On se souvient que la restitution à l'Afrique du Sud du squelette de la « Vénus hottentote », exhibé au musée de l'Homme, avait demandé le vote d'une loi en 2002, pour vaincre l'opposition de certains conservateurs de musées. Philippe Richert, sénateur UMP du Bas-Rhin, rapporteur de cette loi, dénonce ce nouveau blocage, qui, selon lui, nous ramène aux mœurs des scientifiques du XIXe siècle. On traitait en effet les restes humains des « sauvages » comme ceux des divers animaux qu'on prélevait à titre de curiosités.

« *On ne peut réviser éternellement l'histoire* » dit Yves Le Fur, directeur adjoint du musée du quai Branly (cité par Vianney Aubert : La tête maorie qui sème la discorde, *Le Figaro*, 15 novembre 2007). Qu'est-ce que cette restitution a à voir avec une révision de l'histoire ? Peut-être fait-on allusion à la lumière fâcheuse que la publicité de ces restitutions jette sur des acquisitions qui n'avaient pas demandé tant d'attirail administratif, étant le fait du vol, souvent avec violence, au détriment de populations subjuguées. Un internaute malicieux n'a pas manqué d'ajouter son grain de sel à cette polémique : « *Étonnant !... un ministre du gouvernement qui s'oppose au retour d'un étranger (ou du moins ce qu'il en reste...) dans son pays d'origine.* »

Odile Tobner

Sarkobêtisier

« *Ça fait plus de vingt ans que votre ministre des Affaires étrangères est un Américain venu d'ailleurs* », a déclaré Nicolas Sarkozy lors de sa récente visite aux États-Unis, devant le French-American Business Council à Washington.

Peu de temps auparavant, devant la communauté française, il parlait de son amour pour l'Amérique, dotée depuis vingt et un ans d'un ministre des Affaires étrangères qui n'est « *pas américain du canal historique* ». Déjà, le 21 septembre dernier, il avait inclus la secrétaire d'État Condoleezza Rice parmi des « Américains de l'extérieur ».

En remettant la Légion d'honneur au vétéran américain Charles Shay, qui a débarqué à Omaha Beach en 1944, et qui est devenu aujourd'hui chef indien, Nicolas Sarkozy s'est vanté d'avoir deux points communs avec lui : « *Je suis un immigré tout comme vous, et moi aussi je suis chef.* »

[Apparemment Nicolas Sarkozy a un problème avec son statut de Français issu de l'immigration et avec la couleur des gens. Mais il a aussi un problème avec la connaissance de l'histoire ancienne et récente des États-Unis. Bien avant Madeleine Albright, née en Tchécoslovaquie, devenue secrétaire d'État en 1997, Henry Kissinger, né en Allemagne, avait occupé ce poste. Certes Colin Powell est né à New York de parents immigrés jamaïcains, mais les ascendants en Alabama de Condoleezza Rice sont des Américains depuis des générations, à peu près comme les Bush. Tous les Américains sont venus d'ailleurs sauf les Indiens, seuls autochtones, alors que, pour Sarkozy, un Indien a forcément une tête d'immigré.]

Odile Tobner

En bref

France-Rwanda Affaire Munyeshyaka-Bucyibaruta, suite

La chambre de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a annoncé qu'elle confiait à la justice française le soin de juger Wencheslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta. Une décision qui va permettre de juger ceux qui vivent en France depuis des années sans avoir à répondre de leurs actes. La demande du TPIR intervient alors que des informations judiciaires sont ouvertes en France contre ces présumés génocidaires rwandais depuis douze et huit ans. Voir le communiqué de presse de Survie sur le site www.survie-france.org



RWANDA

Opération Turquoise : trois points de suspension



Le film consacré à l'opération *Turquoise*, diffusé dernièrement

par Canal Plus, est-il sans compromis ? La chaîne cryptée sort toutefois des rails de la version officielle et ouvre largement la porte à une implication française « inavouable »...

Dans le petit monde de ceux qui s'intéressent au rôle de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda, la diffusion le 19 novembre, du téléfilm d'Alain Tasma, « *Opération Turquoise* » pourrait marquer le début d'une nouvelle séquence, vers la vérité cette fois. Voilà, enfin, une œuvre de fiction française qui se penche, avec un gros budget, sur le génocide. Une œuvre diffusée, qui plus est, sur une chaîne de grande renommée. Canal Plus, dans le cadre d'une série de productions « choc » a très tôt manifesté l'ambition de poser « *de vraies interrogations sur Turquoise* ». Nul besoin de revenir sur la genèse du film, les journaux télé conviés durant le tournage au printemps au Rwanda en ont largement fait l'écho, en des termes sensiblement différents que par le passé. De fait, il faut largement saluer l'initiative, qui enfin donne écho à ceux qui, depuis treize ans, interpellent, en vain, l'opinion publique, les médias, la justice et les instances

politiques. Oui, la France s'est vautrée dans l'ignoble il y a treize ans.

Le film d'Alain Tasma s'appuie donc sur le témoignage du journaliste du *Figaro*, Patrick de Saint-Exupéry, et tente de donner un autre éclairage sur l'opération *Turquoise*, officiellement célébrée par le gouvernement comme la seule action entreprise pour le secours des Rwandais. La réalité fut tout autre.

Le téléfilm, en retraçant l'arrivée des troupes françaises de *Turquoise* à Bisesero, montagne à l'extrême ouest du Rwanda en bordure du lac Kivu qui fut l'un des innombrables champs de morts, nous le montre assez clairement.

Les personnages mis en scène sont donc tous bien « réels » – en particulier le lieutenant colonel Duval et le capitaine de frégate Marin Gillier – et la chronologie des événements respectés. Même si la thèse retenue, celle du quiproquo et de la désorganisation, (Marin Gillier tombe sur les survivants par hasard) est la plus indulgente, elle n'en illustre pas moins l'énorme contradiction de l'opération qui conduit une armée à se retrouver aux côtés de ses anciens alliés devenus génocidaires. Cependant, la compréhension du scandale de *Turquoise* et des affaires de Niarushishi, Bisesero, de la fuite et de la protection des forces armées rwandaises (FAR), ministres et Interahamwe vers la région congolaise du Kivu – pour révélées qu'elles soient –, exigent une connaissance de l'histoire du génocide et du rôle

de la France au Rwanda depuis 1990. C'est là que le scénario révèle ses limites car il faut bien le reconnaître, malgré la somme d'informations déballées parfois maladroitement dans les dialogues, qui nuisent quelque peu à l'efficacité cinématographique du récit, le spectateur néophyte risque de manquer de repères sur le contexte même de l'intervention. De fait, on le sent bien, Alain Tasma s'est appliqué à s'engouffrer dans le goulet ouvert par la liberté de propos « exigé » la chaîne et a cherché à placer dans son film un maximum d'éléments informatifs.

Il reste tout de même dans « *Opération Turquoise* », un vrai choc, et la suggestion d'une responsabilité générale de la politique française au Rwanda. Dans le même temps, le choix de se consacrer à un événement ponctuel et limité dans le temps, empêche de mettre en cause, en des termes clairs, les véritables maîtres d'œuvre de la complicité de Paris avec Kigali.

À l'occasion de sa seconde diffusion, prochainement sur France 2, il faut espérer que l'impact d'« *Opération Turquoise* » dans les médias sera supérieur à l'accueil réservé, le 19 novembre, en pleine grève des transports. Le film aurait alors réussi son objectif : susciter un émoi capable de relancer l'examen de la politique française au Rwanda et en Afrique et de mettre fin à l'ormeta entourant l'un des plus grands scandales de la République.

Vincent Munié

Dossier noir n° 22

L'or africain. Pillages, trafics et commerce international, de Gilles Labarthe, édition Agone, 2007, 224 p., 12 euros.

L'or africain est un livre-enquête qui s'attache à dévoiler les dysfonctionnements chroniques et les aspects occultes de l'exploitation aurifère en Afrique. Il décortique le rôle des paradis fiscaux et des multinationales européennes et américaines dans ce qui s'apparente à un véritable pillage. Il met également en avant les mouvements de résistance qui, au Mali, dans le reste de l'Afrique et dans le monde, s'opposent à une exploitation incontrôlée des ressources naturelles.

édité par

Survie et Oxfam France-Agir ici



CAPITALISME

Argent très sale

Le Talon d'Achille du capitalisme. L'argent sale et comment renouveler le système d'économie de marché, de Raymond Baker. Editions aTerre, 2005, 460 pages, 20,60 euros.

Il existe encore peu de livres sur les flux de l'argent sale et les dérives qu'il entraîne sur le système capitaliste. La tâche est ardue et est souvent perçue pour beaucoup comme trop complexe. C'est pourtant le défi que s'est lancé Raymond Baker, il y a deux ans, en publiant *Capitalism's Achilles Heel. Dirty Money and How to Renew the Free-Market System*, traduit depuis quelques mois en français. L'auteur est un ancien homme d'affaires, qui a commencé sa carrière au Nigeria avant de poursuivre ces activités dans le commerce international dans d'autres pays en développement. Reconverti depuis au monde universitaire, il intervient dans plusieurs « think tank » américains, Center for International Policy et Brookings Institution, où il anime des séminaires sur l'argent sale. Le livre de Raymond Baker est à la fois un manuel et un roman, manuel parce que l'auteur présente, de manière pédagogique, les grandes méthodes de dissimulation des fonds issus des crimes mafieux, du terrorisme ou de la fraude fiscale. Dès le début de l'ouvrage, il explique, sans ambages, les techniques de fraude : sociétés écrans, prix fictifs, fausses factures et autres ruses en tout genre. Roman, car il parsème son ouvrage d'exemples, concrets et pertinents, à travers le monde : corruption, détournements, corruption, évasion fiscale, mais aussi trafics, contrebande, drogue, prostitution, contrefaçon, tout y passe. Le phénomène est mondial et le paysage des personnalités incriminées est divers ; qu'on s'appelle Mobutu, Jeffrey Skilling, ancien PDG d'Enron ou Oussama Ben Laden, ils sont nombreux à en user. L'argent sale a pris de telles proportions qu'il représente « une menace pour la stabilité et la prospérité mondiales » s'insurge Raymond Baker. Depuis les années 1960, l'Occident a édifié une structure mondiale visant à faciliter le mouvement d'argent sale entre les pays. Les paradis fiscaux et judiciaires, le secret bancaire, les trusts,

les fausses fondations, le blanchiment et les innombrables niches fiscales ont encouragé la prolifération de circuits planétaires immensément favorables aux trafics et aux détournements. Pour ce fervent défenseur du capitalisme, le système économique actuel est devenu inique et producteur d'inégalités, bien loin des théories avancées par Adam Smith. Il a été frappé pendant sa vie professionnelle par le degré de corruption, la mauvaise gouvernance et les piètres institutions d'un grand nombre de pays en développement, réalités souvent encouragées par les gouvernements occidentaux et les multinationales. Ce mal-développement tend à s'étendre ailleurs et à devenir « le talon d'Achille » du capitalisme.

Pour Raymond Baker, cet argent volé, détourné, évadé, représenterait 2 % à 5 % du PIB mondial entre 1000 et 1500 milliards de dollars par an, dont la moitié viendrait des pays en voie de développement. Il distingue trois formes d'argent sale : la corruption (environ 3 % du montant), la criminalité (30 à 35 %), la drogue entre 120 et 200 milliards de dollars, la contrefaçon entre 80 et 120, le racket entre 50 et 100. Au total l'argent du crime est évalué entre 300 et 550 milliards de dollars.

La troisième source d'argent sale est commerciale (60 à 65 % du total) notamment la pratique des « prix de transfert » des multinationales, qui s'échangent les sous-produits entre leurs différentes filiales à des prix calculés au mieux pour échapper au fisc.

Ces chiffres restent des estimations puisque, depuis dix ans, malgré les discours, ni la Banque mondiale, ni les Nations unies n'ont voulu réaliser une étude approfondie sur ce fléau. L'auteur constate ainsi, dans la suite de l'ouvrage, les échecs successifs des politiques publiques mises en place par les institutions internationales et les États pour traquer l'argent sale. Les taux de succès sont très faibles, aux États Unis, on l'estime à 0,1% des montants en jeu. Les banques sont en effet très réticentes à voir une législation qui les priverait d'importants dépôts. Elles gèrent plus d'un trillion en produits illicites chaque année, à l'exemple de la banque américaine, Citibank, qui a accueilli ces dernières années des sommes colossales des présidents Pi-

nochet

(Chili), Obiang (Guinée Equatoriale), Bongo (Gabon), sans jamais se soucier de la provenance de cet argent.

Pour Raymond Baker, il est donc urgent que la communauté internationale prenne rapidement des décisions radicales pour réduire les flux d'argent sale. Il énonce ainsi, dans la dernière partie de son ouvrage, un certain nombre de solutions : interdire l'utilisation des paradis fiscaux et judiciaires, modifier la législation des sociétés, intégrer la question fiscale dans les débats autour de la responsabilité sociale des entreprises, renforcement des règles sur le blanchiment dans les centres financiers mondiaux... Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra renouveler le capitalisme et combattre le mal-développement.

Antoine Dulin



Retrouvez
Billets d'Afrique
sur le site
www.billetsdafrique.info
Toutes les archives
classées par pays, sujet,
auteur et date depuis 2003

RACISME

Un héritage pas très reluisant

Depuis le Code noir (1685), rares sont les intellectuels français qui ont remis en question le socle raciste sur lequel repose notre regard sur « les noirs », africains ou antillais.

Les récentes saillies négrophobes d'Hélène Carrère d'Encausse, Alain Finkielkraut ou Nicolas Sarkozy ne sont pas de malheureux dérapages mais la continuité désolante de préjugés nourris depuis quatre siècles.

Qui, en France, sait que Saint-Simon, Bossuet, Montesquieu ou Voltaire ont commis, sur ces questions, des pages monstrueuses ? Que Renan, Jules Ferry, Teilhard de Chardin, Albert Schweitzer ou encore le général De Gaulle leur ont emboîté le pas ? Le pays des Lumières et des droits de l'Homme n'aime pas se voir en ce miroir-là. Odile Tobner révèle que la négrophobie fait pourtant partie de notre héritage.

Professeur agrégé de Lettres, auteur et épouse de l'écrivain Mongo Beti, Odile Tobner a réalisé avec lui, de 1978 à 1991, la revue bimestrielle « *Peuples Noirs, Peuples Africains* ». Elle s'occupe, depuis 1993, de la Librairie des peuples Noirs à Yaoundé, Cameroun. Elle est aussi présidente de l'association Survie depuis 2005.



Ces analyses vous ont intéressé ? Soutenez notre travail en vous abonnant

Jusqu'au 31 décembre le prix reste à **vingt euros** par an pour onze numéros.

À partir du 1er janvier 2008, le prix de l'abonnement de *Billets d'Afrique* augmente pour la première fois depuis dix ans. Il passera alors à **vingt-cinq euros**.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « *Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel : _____

- France : 20 euros (faibles revenus : 16 euros) • Etranger : 25 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur www.survie-france.org ou à contact@survie-france.org

Lettre fondée par F.-X. Verschave
Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.
Directeur de la rédaction : Raphaël De Benito.
Secrétaire de rédaction : Janine Sfiligoï.
Comité de rédaction : Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
Ont aussi participé : Fabrice Tarrit, Antoine Dulin, Sylvain Nkwenkeu
Abonnements : Alexandre Picheral.
Coordination : Olivier Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0) 1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0) 1 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>
contact@survie-france.org

Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : Septembre 2007 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement :
20 euros (Étranger : 25 euros ; Personne à faible revenu : 16 euros)

